Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260925-B2026_036-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8
Procuration : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
Mme Claire MAHÉ, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, M. Stéphane COMBEAU

Étaient absents :
M. Michel GRIGNON, M. Serge LUBERT, Mme Morgane RÉTHO, M. Marcel ARS, M. Maxime PICARD, M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°B2026_036 - ECONOMIE - Dispositif d'aide aux entreprises – Attribution du Pass commerce artisanat à la société TY BOON'S - Limerzel

Monsieur et Madame BOURON représentant la société TY BOON'S (SIRENE : 107 561 367), à Limerzel, a transmis une lettre d'intention le 11 mai 2026 pour effectuer une demande d'aide à l'investissement au titre du "Pass commerce artisanat". Le projet consiste en la reprise et modernisation du bar, tabac, presse Le Dek situé en centre-bourg.

Pour mémoire, ce dispositif cofinancé par Questembert Communauté et la Région Bretagne vise à soutenir la création, la reprise et le développement des commerces et artisans de proximité de manière à conforter l'offre de services aux habitants des centres-bourgs communautaires. Compte tenu de la localisation de l'activité, de sa nature, de la taille de l'entreprise, de son statut, la société TY BOON'S répond aux critères d'éligibilité au Pass commerce artisanat.

Le montant d'aide estimé est de 7 500 € maximum sur un total d'investissements éligibles évalué à 25 000 € HT.

Le dossier de demande de subvention est établi par la Chambre de commerce et d'industrie qui a émis un avis favorable sur le projet.

Vu la délibération 2018 03 n°28 du Conseil communautaire en sa séance du 12 mars 2018 définissant les critères d'éligibilité au dispositif Pass commerce artisanat,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260925-B2026_036-DE

Vu la convention de partenariat en matière de développement économique entre Questembert Communauté et la Région Bretagne, en date du 10 août 2023 et encadrant les aides communautaires aux entreprises ;

Vu l'avis favorable de la Commission économie du 9 septembre 2026,

Vu la délibération n° C2026_074 du Conseil Communautaire du 27 avril 2026 définissant les délégations du Bureau communautaire (notamment en son alinéa 4),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Bureau Communautaire décident :

- De valider l'octroi d'une subvention de 7 500 € maximum à la société TY BOON'S (Limerzel) au titre du Pass commerce artisanat et selon les conditions prévues par la convention de mise en œuvre du dispositif ;

- De demander que l'aide soit versée en une fois sur présentation des factures et justificatifs correspondant au dossier de demande de subvention ;

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 25 septembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 25/09/2026
Qualité : PRÉSIDENT